

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION AIDE A LA DESTRUCTION D'UN NID DE FRELON ASIATIQUE

Dans le cadre de ses compétences en matière de protection de l'environnement et notamment en matière de préservation la faune sauvage, la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP) a décidé de proposer une prise en charge de 50 € par nids pour aider les particuliers à détruire les nids de frelons asiatiques. Le Syndicat des Apiculteurs de l'Ariège souhaite également participer à hauteur de 5 € par nid. La CCPAP fera l'avance de cette somme auprès des particuliers. L'aide totale sera donc de 55 € par nids.

Date de la demande :

DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Adresse de l'intervention :

Code postal : Commune :

Adresse mail :

Tél fixe : Tél mobile :

MEMO

FRELON ASIATIQUE

(*Vespa velutina*)

Plus petit que le frelon européen



Bout des pattes jaunes

Abdomen plus
sombre que le FE



FRELON EUROPÉEN

(*Vespa crabro*)

Plus grand que le frelon asiatique



Pattes couleur
marron uniforme

Abdomen très jaune



IDENTIFICATION DES NIDS

FRELON ASIATIQUE

FRELON EUROPEEN



RENSEIGNEMENTS

Hauteur approximative du nid (en mètres) : Diamètre approximatif du nid (en centimètres) :

Activité du nid : Actif / Inactif / Indéterminé

Localisation du nid :

Remarques :

.....

Merci de joindre dans la mesure du possible une photo du nid.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Le demandeur devra remettre les pièces suivantes lors de la demande de subvention :

- o Le présent formulaire de demande de subvention complété*
- o Justificatif de domicile (facture de téléphone, d'électricité datée de moins de 3 mois...) du demandeur*
- o Relevé d'Identité Bancaire du demandeur à qui sera versée la subvention*
- o Photocopie de la facture d'achat établie au nom du demandeur*

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Je déclare sur l'honneur remplir les conditions pour recevoir cette subvention et certifie exacts les renseignements contenus dans le présent formulaire. Le non-respect des conditions de versement de l'aide peut entraîner la demande de restitution de la somme versée. La CCPAP se réserve le droit d'effectuer des contrôles sur l'utilisation de cette aide.

A, le

DOSSIER COMPLET à retourner à la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées

Par mail : oriane.vezian@ccpap.fr

Par courrier ou directement dans nos locaux : CCPAP – 26 bis boulevard Delcassé - 09100 PAMIER